

**AVIS DE PUBLICITE PORTANT SUR LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC
N°21-025
GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE
DIRECTION TERRITORIALE DE ROUEN**

Lors de sa séance du 3 décembre 2020, le Directoire du Grand Port Maritime de Rouen a approuvé la conclusion d'une Convention d'Occupation Temporaire n°76-384/151 au profit de la société PONTICELLI FRERES SAS, portant sur la dépendance du domaine public située dans la circonscription de la Direction Territoriale de Rouen en vue de l'exploitation d'un terrain.

Description de la dépendance : Construction d'un atelier de garage

Durée de la convention : 20 ans à compter du 01/02/2021

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, au regard du lien physique et fonctionnel avec leur bâtiment.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Aménagement et Gestion des Espaces – Tel : 02.35.52.96.94 – adresse mail : sage@haropaport.com

Cet avenant à la Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **08/07/2021**